

RAPPORT
DEVELOPPEMENT DURABLE
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE L'OUEST RHODANIEN

2021



Ouest **Rhodanien**
Communauté d'agglomération





TABLE DES MATIERES

| | |
|---|----|
| PRÉAMBULE | 4 |
| DES OUTILS DE PILOTAGE POUR STRUCTURER LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE LA COR | |
| Un schéma directeur de l'énergie finalisé | 6 |
| Un fonds local en faveur de la transition énergétique | 6 |
| Une contractualisation avec l'ADEME renouvelée | 7 |
| Candidature à l'Appel à manifestation d'intérêt Sequoia pour une meilleure exemplarité publique | 9 |
| UN SOUTIEN AUX COMMUNES ET AUX ACTEURS LOCAUX | |
| Accompagner les communes et les professionnels | 10 |
| Quatre réseaux de chaleurs désormais en service | 12 |
| UNE ACTION FORTE ET CONTINUE EN FAVEUR DE L'HABITAT ET DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE | |
| La plateforme de rénovation au contact des habitants | 14 |
| Des opérations au service des ambitions de la rénovation de l'habitat | 16 |
| UNE CROISSANCE RAISONNÉE ET ÉQUILBRÉE POUR ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE | |
| Circuits courts et soutien aux exploitations : l'agriculture au coeur des politiques publiques | 20 |
| Friches, commerce de proximité et nouveaux services : la COR à l'impulsion pour l'économie locale | 21 |
| UN TERRITOIRE SOLIDAIRE À L'OEUVRE POUR UNE MEILLEURE COHÉSION | |
| Des actions pour favoriser la cohésion sociale | 25 |
| Des dispositifs de mobilité confortés ou en transition | 26 |
| La culture au plus près des habitants | 28 |
| PRENDRE SOIN DE SON ENVIRONNEMENT ET SES RESSOURCES | |
| Sensibilisation et solidarité pour la collecte et la gestion des déchets | 30 |
| Une attention particulière sur la ressource en eau | 31 |
| Une offre touristique en adéquation avec les valeurs environnementales du territoire | 32 |
| Une biodiversité à préserver | 33 |
| DES PRATIQUES ÉCO-RESPONSABLES EN INTERNE | 34 |
| CONCLUSION | 37 |

PRÉAMBULE

♦
Rapport Développement durable 2021

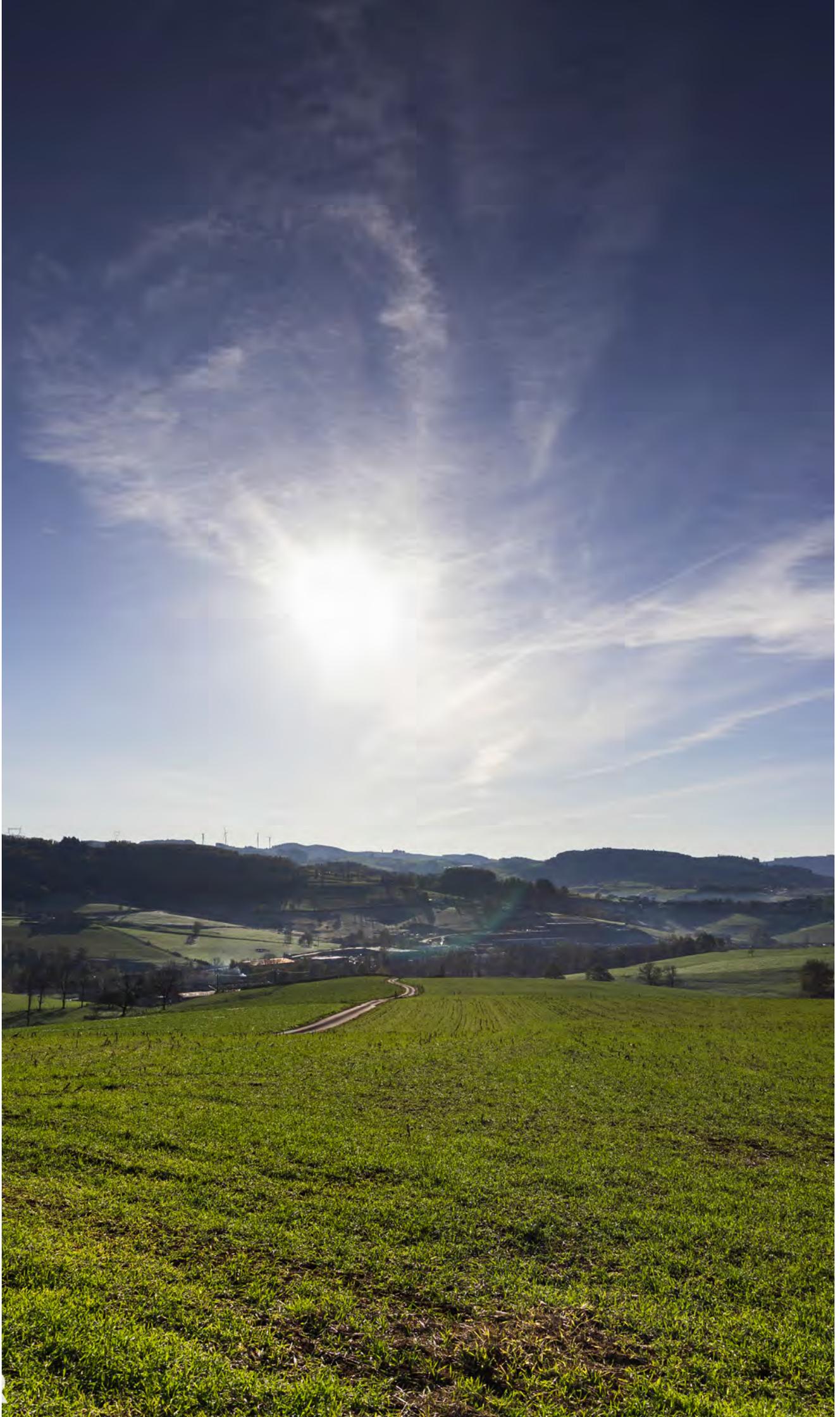
Le Conseil communautaire réuni le 23 septembre 2021 a permis l'approbation par les élus de la refonte du Projet de territoire, document hautement stratégique pour la collectivité. Ce Projet de territoire a fait l'objet d'une attention toute particulière de la part du nouvel exécutif qui a souhaité que s'en emparent les nouveaux élus en collaboration avec les agents de la collectivité. Ainsi, des ateliers de travail ont été menés depuis un an afin de présenter ce Projet de territoire et de permettre aux élus de l'amender et d'identifier les manques et les nouveaux besoins.

AU SEIN DE CE DOCUMENT, L'IMPORTANCE FONDAMENTALE DE LA PRISE EN COMPTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ILLUSTRE LA CONVICTION DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES ET LA DÉTERMINATION DE LA COLLECTIVITÉ À PRENDRE TOUTE SA PART DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE.

Ce Projet de territoire s'articule autour de trois axes stratégiques, intimement liés aux politiques de développement durable menées par la COR :

- **faire de la transition écologique et énergétique le fil rouge du Projet de territoire** et promouvoir une croissance raisonnée assurant le développement du territoire, la préservation des équilibres environnementaux et le maintien de l'identité et de la qualité de vie ;
- mettre en œuvre **une stratégie globale de renforcement de l'attractivité du territoire** construite sur la qualité de l'habitat, les opportunités d'emploi, le niveau de services et les aménités du territoire ;
- **lutter contre un développement du territoire à deux vitesses** et organiser la cohérence et les solidarités territoriales.

Ce Projet de territoire a reçu un avis favorable unanime des membres du Conseil local de développement et traduit une vision commune du territoire et de son développement à l'horizon 2030-2035. Il doit désormais être décliné au sein du Plan de mandat, son fil rouge étant nécessairement pris en compte dans l'ensemble des actions de la collectivité.



DES OUTILS DE PILOTAGE POUR STRUCTURER LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE LA COR

Précurseur dans sa volonté de s'engager dans la transition écologique et énergétique, la COR s'est dotée rapidement d'outils indispensables au pilotage de son action en matière de développement durable. Elle poursuit dans cette voie avec la finalisation de son Schéma directeur de l'énergie.

» » UN SCHÉMA DIRECTEUR DE L'ÉNERGIE FINALISÉ POUR PLANIFIER LE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS

L'année 2021 a permis à la COR de finaliser son Schéma directeur de l'énergie (SDE).

Le SDE, engagé en 2019, est l'une des actions les plus structurantes du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dont le but est la planification énergétique du territoire et l'identification des zones de développement prioritaires des énergies renouvelables ainsi que des zones prioritaires de maîtrise de l'énergie. Cette approche cartographique va permettre à la COR de planifier dans le temps et l'espace le développement des projets en faveur de la transition énergétique, afin d'atteindre l'objectif ambitieux d'être un **Territoire à énergie positive à l'horizon 2050**.

Le SDE est composé de plusieurs outils :

- un diagnostic territorial ;
- un scénario de transition ;
- une feuille de route pour le mandat en cours, permettant d'atteindre les objectifs du PCAET et de formuler des recommandations projet par projet ;
- un outil cartographique où sont recensées de nombreuses données territoriales (consommations d'énergies à l'échelle d'une parcelle, d'un bâtiment, recensement des potentiels d'énergies renouvelables géolocalisés...).

Prochainement, il s'agira de construire un portefeuille de projets à hiérarchiser, comprenant tous les projets d'EnR viables à déployer. Cette étape permettra par la suite d'identifier les différents acteurs existants en capacité de porter l'investissement des projets (réseaux de chaleurs, bois énergie, photovoltaïque, méthanisation...). En parallèle, un travail de concertation avec les services de l'État aura lieu pour lever les freins identifiés liés aux documents d'urbanisme.

En complément, les données issues du SDE ont permis à la COR, courant 2021, de construire des fiches d'informations par commune, identifiant clairement les potentiels de chacune en matière de réduction des consommations d'énergies et de production d'EnR ainsi que leurs objectifs à atteindre pour assurer la réussite de l'ambition Territoire à énergie positive.

Le SDE a été soutenu par l'Ademe dans le cadre de l'ambition TEPos du territoire.

» » UN FONDS LOCAL EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

De 2016 à 2019, la COR a réalisé de nombreuses études permettant de constituer un premier panel de projets viables à déployer. Certains projets ont d'ores et déjà pu être réalisés (photovoltaïques, bois énergies, EnR thermique...), par l'intermédiaire de la COR, de ses communes et d'entreprises.

Quantitativement, 190 études de projets de solaire photovoltaïque ont été réalisées, dont :

- 106 sont considérées comme « à relancer » ;
- 14 abandonnées suite à des contraintes ;
- 26 ont été réalisées ;
- 19 ont intégré le portefeuille de projet de la société citoyenne partenaire Wattencor ;
- 10 sont suspendues et/ou conditionnées à des travaux annexes.



Après avoir pris la compétence Production d'énergies renouvelables et réseaux de chaleurs et de froids en 2017, la COR compte aujourd'hui 26 installations photovoltaïques sous maîtrise d'ouvrage directe (80% sur du patrimoine communal) et quatre réseaux de chaleurs bois communaux (création d'un budget énergie et d'un Service public industriel et commercial (SPIC)).

Pour autant, considérant l'importance des objectifs à atteindre, la COR a conscience qu'elle n'a pas vocation à tout porter en direct mais bien à arrêter une stratégie partenariale et un Plan pluriannuel d'investissement (PPI) permettant aux projets de se concrétiser.

En 2020 et 2021, la collectivité a alors élaboré son Schéma directeur de l'Energie permettant d'obtenir une vision plus opérationnelle et concrète (outil de planification, logiciel Opportunité). Ce travail a permis entre autres d'identifier de nombreux autres projets :

- 15 réseaux de chaleurs communaux ;
- une dizaine de parcs photovoltaïques au sol.

Face au volume de projets, se pose la question de la maîtrise d'ouvrage des installations photovoltaïques et des réseaux de chaleurs.

La COR a déposé un dossier de demande de subvention au Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) Massif Central début 2021. Elle est retenue et financée pour l'étude et la réalisation d'un fonds local de transition.

Pour mener cette action, la collectivité souhaite s'entourer d'experts en capacité de l'accompagner principalement sur deux axes :

- le développement des énergies renouvelables (en particulier le photovoltaïque et le bois énergie) ;
- la structuration d'un opérateur énergétique territorial en capacité

de porter les projets d'EnR actuellement en études et/ou :

- o la construction d'un PPI EnR COR ;
- o une stratégie partenariale de développement des EnR (photovoltaïque, méthanisation, potentiellement bois énergie...).

En parallèle, il s'agira d'étudier la création d'une boucle vertueuse où les recettes générées par les EnR pourraient financer une partie des dépenses de rénovations publiques et privées liées à la maîtrise de l'énergie (passerelles envisageables).

La consultation des prestataires d'accompagnement sera réalisée début 2022 pour une réalisation de cette action jusqu'en mars 2023.

» DU COT AU CCR, UNE CONTRACTUALISATION RENOUVELÉE AVEC L'ADEME

En 2021, la COR a poursuivi la mise en œuvre de son Contrat d'objectif territorial (COT) de développement des énergies renouvelables thermiques avec l'ADEME (Fonds chaleurs), en accompagnant une dizaine d'acteurs (communes, entreprises, associations...) dans la réalisation de leurs travaux : chaufferies bois et solaire thermique.

Les projets inclus dans le contrat 2017-2020 devraient se finaliser courant 2023.

Pour rappel, ce premier COT a permis d'accompagner techniquement et de soutenir 20 projets sur le territoire et ainsi d'attribuer 910 000 € de subventions ADEME localement.

Son contrat avec l'ADEME arrivant à échéance au 31 décembre 2020, la COR ne peut plus contractualiser avec de nouveaux partenaires.



L'année 2021 a toutefois permis de candidater à un nouveau COT, intitulé aujourd'hui Contrat Chaleurs Renouvelables (CCR). Cette candidature, déposée le 22 décembre 2021, a fait l'objet d'un important travail de concertation préalable afin de recenser les projets d'EnR thermiques (bois énergies, avec ou sans réseaux de chaleurs, géothermie, solaire thermique) réalisables sur la période 2022-2025.

L'ADEME souhaitant couvrir 80 % de la population d'Auvergne-Rhône-Alpes par des CCR à l'horizon 2026, des candidatures mobilisant plusieurs intercommunalités étaient encouragées. La COR s'est naturellement rapprochée de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL), avec qui elle partage depuis plus de dix ans l'ambition forte d'être un TEPOS à l'horizon 2050.



La COR a décidé de porter pour son propre compte et pour le compte de la CCMDL ce nouveau contrat. Cette candidature, qui devrait se traduire début 2022 par un conventionnement avec l'ADEME, présente le prévisionnel suivant :

68 PROJETS :

- 17 études toutes EnR confondues ;
- 45 chaufferies bois ;
- 11 réseaux de chaleur ;
- 10 en solaire thermique ;
- 2 en géothermie.

OBJECTIF :

- demandé par l'ADEME : 5,92 GWh ;
- candidature : 8,32 GWh (141 % de l'objectif imposé).

FINANCEMENT

- total des dépenses affectées à l'opération : 9,94 M€ ;
- aides ADEME : 3,05 M€.



“

Au-delà de l'intérêt indéniable de ce type de programme pour le territoire, il faut souligner la nécessité d'une ingénierie solide pour suivre sur la durée le versement et le remboursement des subventions par l'ADEME. La COR doit en effet garantir l'atteinte des performances des installations avant de verser le solde des subventions et prétendre elle-même aux remboursements par l'ADEME.

Dès signature du CCR avec l'ADEME, une phase d'accompagnement des porteurs de projets sera enclenchée, en parallèle à l'instruction administrative et financière liée aux demandes de subventions.

» » UNE CANDIDATURE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT SEQUOIA POUR UNE MEILLEURE EXEMPLARITÉ PUBLIQUE

Pleinement investie en faveur de la transition énergétique et engagée à réduire les consommations énergétiques du territoire dans le cadre de son PCAET et de son ambition TEPos, la COR bénéficie d'une réelle marge de progression sur le patrimoine bâti public. Si elle bénéficiait, de 2015 à 2018, de conseillers en énergies partagés qui accompagnaient la COR et ses communes dans la gestion et l'optimisation des consommations d'énergies du parc public bâti, la fin de ce service en 2018 a contraint la COR à accompagner les communes sur demande, sans avoir pu structurer un nouveau service.

A ce jour, ni la COR ni les communes du territoire ne disposent d'économistes de flux en capacité d'analyser les consommations des bâtiments et d'initier des démarches de maîtrises de l'énergie adaptées.

Suite à la diffusion de l'AMI Sequoia lancé fin 2020 par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), qui vise la mise en place de démarches générales d'efficacité énergétique des collectivités, le Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER) a déposé une candidature mutualisée début 2021 pour un groupement composé de l'Agence Locale de la Transition Énergétique du Rhône (ALTE 69) et de sept Établissements publics de coopération intercommunale du Rhône, dont la COR.

La candidature vise à **doter les territoires d'économistes de flux qui fonctionneront en réseau autour de méthodes et d'outils**



mutualisés, pour suivre efficacement les consommations (logiciel et système de télérelève) et d'étudier et initier des mesures adaptées (études énergétiques, maîtrise d'œuvre).

Dans le cadre de cette candidature, la COR a souhaité une démarche en deux étapes.

- en 2021 a été réalisé un état des lieux ainsi que des actions de suivi des consommations du patrimoine de la COR, en s'appuyant sur une animation portée par l'ALTE 69 et sur un logiciel de suivi et d'optimisation des consommations d'énergies.
- en 2022, les communes pourront rejoindre l'action et bénéficier des subventions de l'appel à projet et d'un poste d'économiste de flux qui pourrait être créé de façon mutualisée entre la COR et les communes.

Concrètement, de quoi s'agit-il :

- la **mutualisation d'un économiste de flux pour le compte des communes** dont la première et principale mission sera de déployer une plateforme de suivi et d'optimisation des consommations d'énergies (ADVIZEO) ;
- la plateforme de gestion énergétique, accessible en ligne, est proposée à la commune pour permettre à l'économiste de flux de travailler sur le patrimoine communal. Elle permettra aux communes d'obtenir **une vision en temps réel de l'ensemble de leur patrimoine public (consommations, factures...)** et de visualiser l'évolution des consommations et des budgets énergie de

son patrimoine. En plus de ce suivi régulier, elle permettra le contrôle et l'analyse détaillée des dysfonctionnements pour pouvoir y répondre ;

- l'économiste de flux et la plateforme de gestion permettront l'élaboration d'une stratégie globale présentant des actions avec pour objectifs **une meilleure gestion et une diminution des consommations, des dépenses énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre ainsi que la remise d'un bilan annuel des consommations d'énergie** mettant en évidence les résultats obtenus au fur et à mesure de la réalisation des actions préconisées ;
- la **mise en place d'objets connectés et de systèmes de télérelève des compteurs** pour gagner en efficacité et obtenir d'avantage de données (sonde CO₂, capteurs de température, etc.) ;
- un **accompagnement aux changements des comportements** ;
- l'**accompagnement de projets de rénovation du patrimoine**, en lien avec les services rendus par l'ALTE 69 (état des lieux, préconisation, aide au recrutement de maître d'œuvre, ingénierie financière, analyse d'opportunité sur les systèmes...).

L'année 2021 fût une année de mise en œuvre de cet AMI sur le patrimoine de la COR et la préparation du déploiement du service pour les communes. Suite à un premier recensement, 17 communes ont d'ores et déjà répondu favorablement.

UN SOUTIEN AUX COMMUNES ET AUX ACTEURS LOCAUX

Engagée de longue date dans la promotion d'un développement durable, la COR impulse non seulement des projets mais elle se positionne aussi en facilitatrice et accompagnatrice d'autres actions, aux côtés des acteurs locaux souhaitant suivre l'horizon tracé de devenir un territoire à énergie positive.

» ACCOMPAGNER LES COMMUNES ET LES PROFESSIONNELS

Depuis 2019, la COR a mis en place, à l'échelle de son territoire, un service d'accompagnement des collectivités et des professionnels. Il permet de soutenir les projets liés à la gestion des consommations d'énergies du patrimoine bâti, les projets ambitieux de rénovation énergétique, de constructions neuves performantes et le développement des énergies renouvelables.

Pour cela, la COR s'est dotée d'un service Politiques contractuelles et développement durable, qu'elle a souhaité renforcer dans une logique de mutualisation des moyens grâce à une convention de partenariat avec l'ALTE 69.

En 2021, grâce à ce partenariat, de nombreux projets ont été accompagnés pour les communes :

- » une vingtaine de rendez-vous pour planifier l'accompagnement proposé dans le cadre des projets de rénovation énergétique ou de constructions neuves sur le patrimoine public ;
- » plusieurs projets de rénovation du patrimoine bâti public accompagnés :
 - **Poule-les-Echarmeaux** : réalisation d'une analyse d'opportunité pour l'étude d'un réseau de chaleur communal et réalisation d'une analyse d'opportunité sur la rénovation du restaurant scolaire ;
 - **Saint-Just-d'Avray** : réalisation d'une analyse d'opportunité pour l'étude d'un réseau de chaleur communal ;
 - **Ancy** : réalisation d'une étude pour la substitution d'une chaufferie fioul ;
 - **Cours** : rénovation et extension du gymnase (analyse d'opportunité ; rédaction d'un cahier des charges de recrutement et accompagnement à la sélection de la maîtrise d'œuvre) et visite pour une analyse d'opportunité pour la rénovation globale de l'école maternelle ;
 - **Saint-Nizier-d'Azergues** : construction bâtiment périscolaire (cahier des charge de consultation et aide à la sélection de la maîtrise d'œuvre) ;
 - **Valsonne** : réalisation d'analyse d'opportunité pour plusieurs bâtiments communaux (logements communaux, CTM, bibliothèque) ;
 - **Saint-Jean-la-Buissière** : réalisation d'une analyse d'opportunité pour l'étude d'une chaufferie bois collective ;

- **Affoux** : réalisation d'une analyse d'opportunité pour l'étude d'un réseau de chaleur communal ;
- **Saint-Forgeux** : réalisation d'une analyse d'opportunité pour la rénovation d'un local technique communal et analyse d'opportunité pour la rénovation globale d'une école privée ;
- **Saint-Romain-de-Popey** : réalisation d'une analyse d'opportunité pour la rénovation de la salle des fêtes ;
- **Tarare** : réalisation d'une analyse d'opportunité pour la rénovation d'une école primaire et maternelle.

En complément de l'accompagnement technique des projets, l'année 2021 a permis, grâce au plan de relance, de solliciter 15 demandes au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2021 pour le compte de nos communes membres.

Grâce à ce partenariat, **12 entreprises et acteurs locaux privés ont également bénéficié d'un accompagnement technique et d'ingénierie financière relatifs à divers projets : rénovation de bâtiments, accompagnement à la mobilisation d'aides financières, construction neuves performantes ou changement d'énergies.**

Enfin, plusieurs analyses d'opportunités photovoltaïques ont été réalisées dans ce cadre :

- 21 sur le patrimoine public (communes et COR) ;
- 4 sur des bâtiments privés (entreprises et associations).

La COR a également réalisé en 2021 un document d'information à destination des entreprises pour l'intégration de panneaux photovoltaïques lors de la construction de bâtiments.

Concernant le photovoltaïque, la COR a procédé depuis 2018 à la pose de 26 installations sur des bâtiments publics (avec 14 communes partenaires), ce qui donne au total 4.708m² de panneaux photovoltaïques et une puissance de 823 kWc. Des réflexions sont en cours avec la société citoyenne d'investissement WATTENCOR afin d'échanger sur les possibles initiatives sur le territoire.

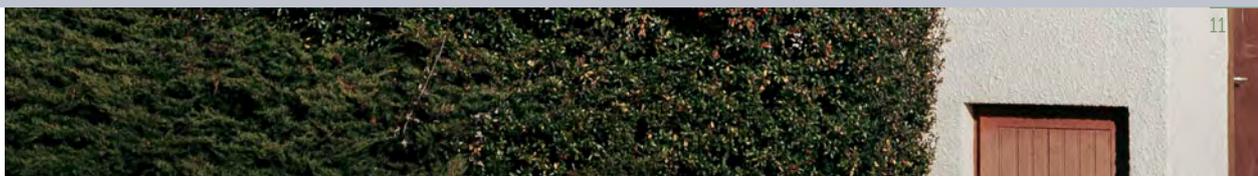
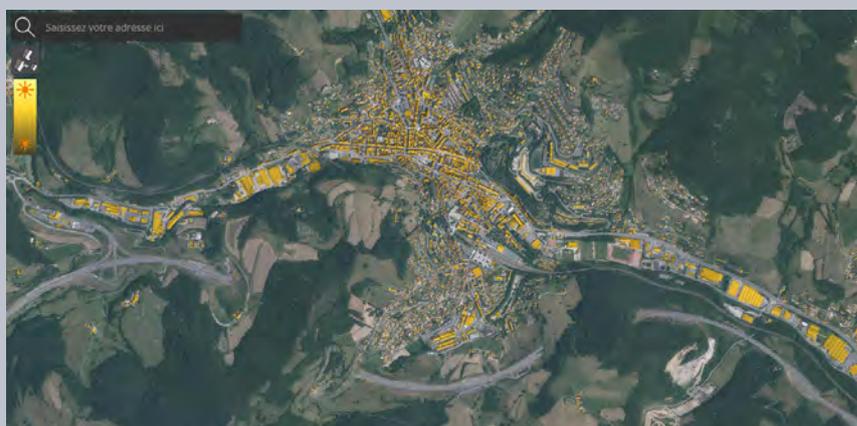
Cette société citoyenne d'investissement, soutenue par la COR dès sa création, finalise actuellement sa première installation photovoltaïque. L'objectif de ses investissements, en plus de permettre à la COR d'augmenter le taux d'énergies renouvelables sur son territoire, est de créer une vitrine locale de projets et de lever les freins au développement.



» ENCOURAGER LES HABITANTS
VIA LE CADASTRE SOLAIRE

En 2021, le cadastre solaire de la COR a comptabilisé 972 études de projets. Depuis son déploiement en juin 2018, 5 000 études de projets sont à dénombrer.

Une mise à jour de l'outil sera réalisée en 2022.



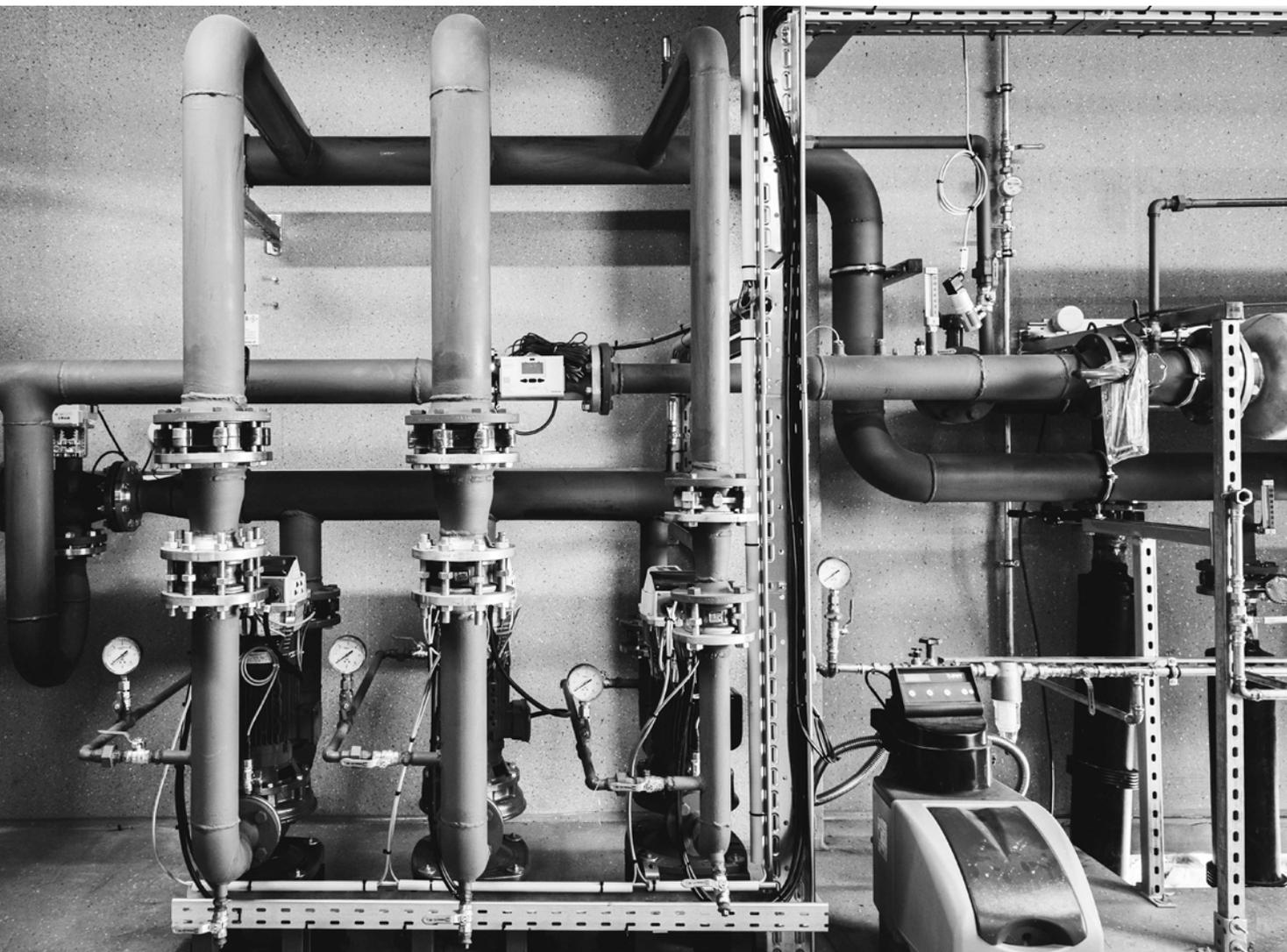


» QUATRE RÉSEAUX DE CHALEUR DÉSORMAIS EN SERVICE DANS QUATRE COMMUNES

Afin de diminuer les consommations énergétiques et valoriser la filière locale du bois dans l'utilisation d'énergies renouvelables, la COR a créé et mis en place quatre réseaux de chaleur à Claveisolles, Cours, Thizy-les-Bourgs et Valsonne.

En octobre 2021, la mise en service des réseaux de chaleur à Cours et à Thizy-les-Bourgs a marqué l'aboutissement du projet de la COR, après les réalisations déjà effectuées à Valsonne, en octobre 2020, et à Claveisolles, en janvier 2021. Au total, ce sont une vingtaine de bâtiments ou établissements (écoles, logements communaux, salles des fêtes ou piscine à Cours, entre autres) qui seront alimentés par ces quatre réseaux de chaleur.

Pour chaque réseau, une chaufferie bois alimente d'imposants tuyaux qui distribuent la chaleur vers les différents usagers connectés : une solution économe en énergie, qui diminue aussi la dépendance aux énergies fossiles et profite à l'économie circulaire.



“

1 304

C'est le nombre de tonnes de CO₂ économisées chaque année grâce à ces quatre réseaux de chaleur, soit l'équivalent de la circulation de 653 voitures pendant un an.

En associant la filière locale du bois à ce projet, la COR entend également favoriser la transformation et la fabrication de plaquettes bois sur le territoire et démontre qu'il est possible de développer les énergies vertes partout, en milieu urbain comme en milieu rural. Engagée dans une démarche pour devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050, la COR devrait économiser plus de 1 300 tonnes de CO₂ chaque année grâce à l'aboutissement de cet ambitieux projet pour lequel elle aura investi près de 6 millions d'euros (dont 2 millions d'euros de subvention de l'ADEME, 400 000 € du programme Leader et 110 000 € de la Région Auvergne-Rhône-Alpes).

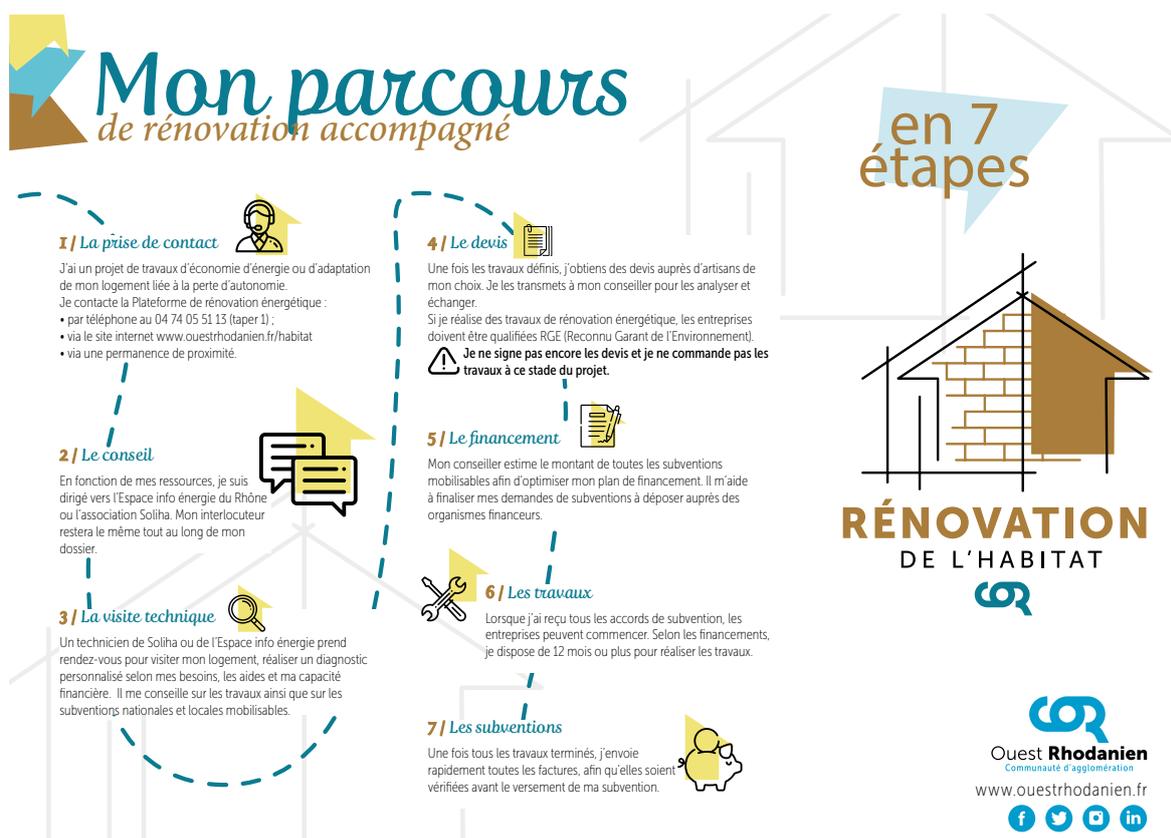
UNE ACTION FORTE ET CONTINUE EN FAVEUR DE L'HABITAT ET DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

» LA PLATEFORME DE RÉNOVATION DE L'HABITAT AU SERVICE DES HABITANTS

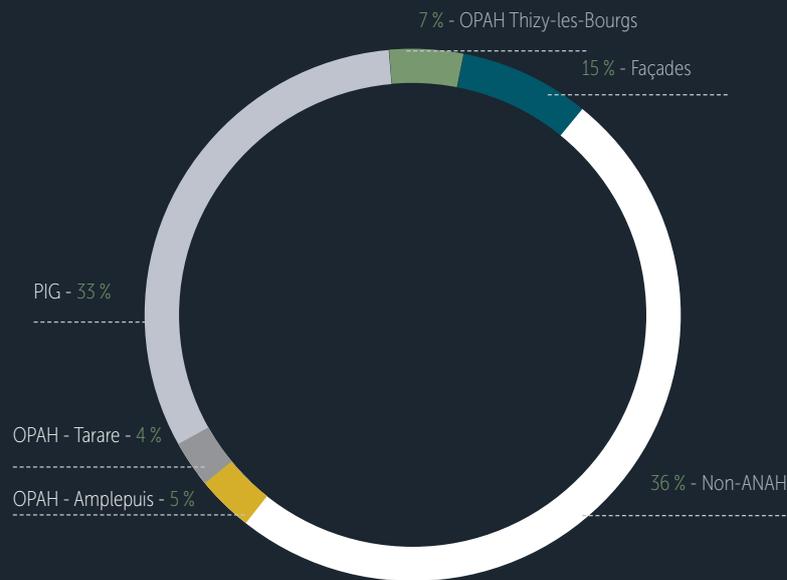
La COR poursuit son engagement en faveur du développement durable au travers notamment d'une politique particulièrement volontariste en matière de rénovation énergétique. Réalisés dans le cadre de la plateforme de rénovation de l'habitat, ces projets font l'objet d'un accompagnement administratif, technique et financier auprès des propriétaires occupants et bailleurs.

Reconnue pour son action volontariste en matière de rénovation énergétique de l'habitat, la COR poursuit ses efforts afin de baisser la consommation énergétique du territoire grâce à deux volets principaux :

- l'aide et l'accompagnement des habitants ;
- la mise en œuvre de programmes de rénovation dans les polarités de l'Ouest Rhodanien.



PART DES DOSSIERS DÉLIBÉRÉS PAR LA COR



Les subventions de la COR viennent en complément des subventions nationales de l'ANAH mobilisées grâce aux **Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat** (OPAH) d'Amplepuis (2020-2025), Cours/Thizy-les-Bourgs (2017-2022) et Tarare (2019-2024) mais également au Programme d'Intérêt Général (PIG) pour les autres communes (2015-2021).

En 2021

- » 1 258 ménages ayant eu contact avec le guichet unique
- » 576 diagnostics de logements à domicile (SOLIHA/Solidaires pour l'habitat et ALTE 69)
- » 208 dossiers plateformes
- » 711 809,34 € d'aides allouées par la COR
- » Pour un montant de travaux de 5 228 624,61 €

dont

- » 176 dossiers énergie délibérés pour 677 600 € d'aides allouées
- » 32 dossiers façades pour 34 210 € d'aides octroyées

Détails

- » Financement de 29 pompes à chaleur
- » 74 chaudières à granulés
- » 19 poêles à bois / granulés

Soit 122 équipements de production de chauffage à énergie renouvelable.
22 % d'augmentation par rapport à 2020

Depuis 2014

- » 1 477 dossiers plateforme
- » 4 016 077 € d'aides allouées par la COR
dont
- » 1 166 dossiers énergie
pour 3 508 959 € d'aides allouées
- » 311 dossiers façades
pour 507 118 € d'aides allouées

» » DES OPÉRATIONS AU SERVICE DES AMBITIONS DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT



OPAH-RU Amplepuis :
une signature et déjà un projet exemplaire

L'année 2021 a marqué le début de l'OPAH-RU d'Amplepuis, dont la convention a été signée le 16 février 2021 pour une durée de six ans. Cette convention comprend plusieurs axes dont la rénovation énergétique, un enjeu d'autant plus important au sein de la commune considérant que la moitié des logements ont été construits avant 1945. De plus, la convention fixe un périmètre d'intervention renforcée, correspondant au centre-bourg de la commune, où les subventions locales sont plus importantes afin de promouvoir l'attractivité.

Au-delà des opérations incitatives, la COR s'engage également pour la construction de la ville sur la ville à travers les opérations coercitives qu'elle a entreprises.



OPAH-RU Tarare : Dynamique enclenchée

L'OPAH a été signé le 19 juillet 2019 pour une durée de cinq ans. L'objectif est d'améliorer 322 logements dont 166 subventionnés par l'ANAH. L'année 2021 a connu une bonne dynamique de rénovation.

ENSEMBLE DES VISITES SOLIHA RÉALISÉES À DOMICILE ENTRE LE 1^{ER} JANVIER 2021 ET LE 23 NOVEMBRE 2021

62 visites à domiciles
40 visites chez des propriétaires occupants

32 pour des projets de rénovations énergétiques

8 pour des projets d'adaptation du logement

14 visites chez des propriétaires bailleurs

8 visites contre l'habitat indigne

Secteur prioritaire _____

Secteur renforcé _____



OPAH-RU Cours et Thizy-les-Bourgs: vers une nouvelle contractualisation

La convention OPAH-RU des communes de Cours et de Thizy-les-Bourgs se termine en février 2023. Lors du dernier comité de pilotage en 2021, il a été décidé de mener une étude pré-opérationnelle en 2022 afin de mettre en place une nouvelle OPAH-RU à partir de 2023.



RHI à Thizy-les-Bourgs : l'îlot Jean Jaurès inauguré

La Résorption de l'habitat insalubre (RHI) est un outil curatif, mobilisé pour la réalisation de travaux lourds entrepris sous maîtrise d'ouvrage publique locale, qui concerne les immeubles insalubres irrémédiables ou dangereux et définitivement interdits à l'habitation.

Elle se fait par acquisitions publiques, essentiellement sous déclaration d'utilité publique, puis par démolitions ou éventuelles réhabilitations. Les occupants doivent être relogés et réinsérés. La fonction sociale du quartier doit être maintenue après l'opération et les terrains issus de la RHI doivent être prioritairement destinés à produire du logement dans un objectif de mixité sociale.

L'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) Jean Jaurès à Thizy-les-Bourgs a été inaugurée le 9 juillet 2021. Le coût total du projet s'élève à 2 309 000 €, dont 589 434 € financés par l'ANAH et 208 952 € au titre de la DSIL. Trois logements ont notamment pu être remis sur le marché locatif, en proximité immédiate des commerces, des services et d'espaces de stationnement, en partenariat avec l'OPAC.



Inauguration de l'îlot
Jaurès, le 9 juillet 2021.



RHI* à Tarare : nouveau visage à venir pour l'îlot Cour royale

Le parc d'habitat privé du centre-ville de Tarare est relativement ancien (une majorité construite avant 1950), dégradé (45 % du parc classé en catégories 6 à 8) et en partie vacant (13 % de vacance). Certains îlots sont particulièrement touchés par cette situation, avec des bâtis dans un état général préoccupant pour lesquels les opérations incitatives ne suffisent pas. C'est le cas du site Cour royale, dans le centre-ville, pour lequel la COR a lancé une opération de RHI en tant que maître d'ouvrage.

L'îlot Cour royale (60, 62, 64 et 66 rue de Paris) est stratégique par sa localisation en entrée de ville et comprend trois immeubles vacants et un immeuble dégradé, organisés autour d'une cour de statut public. Cet îlot sera démoli, la cour réaménagée ainsi que les espaces publics retravaillés en bordure de voirie.

Le choix a été fait de ne pas reconstruire une offre de

logements sur site, compte tenu de la localisation peu attractive, en bordure de la route nationale. Ainsi, une partie des logements démolis sera reconstituée dans l'hypercentre, au 11 de la rue Ledru Rollin. La COR a acquis l'immeuble, vacant depuis plusieurs années et dans un état de dégradation avancée, avec l'objectif de le rénover et de proposer deux logements. Ce projet répond ainsi aux enjeux de la Zéro artificialisation nette (ZAN) à travers la réhabilitation de bâtis existants.

Le déficit de l'opération est estimé à 2 235 918 €, financé à hauteur de 70 % par l'ANAH.

En 2021, la COR a déposé les dossiers de demandes de subventions auprès de l'ANAH et a également commencé les négociations en vue d'acquiescer les différents immeubles. La réception de l'opération est programmée pour 2024/2025.



ORI* à Thizy-les-Bourgs : l'îlot Commerce recueille un avis positif

Cette opération concerne quatre immeubles de la place du Commerce à Thizy-les-Bourgs. Le 10 août 2021, un arrêté préfectoral a été pris pour ouvrir une enquête publique préalable à la Déclaration d'utilité publique. Cette enquête publique s'est déroulée en mairie du 6 septembre au 6 octobre. Suite à la conclusion et à l'avis positif du commissaire enquêteur, la suite de la procédure est désormais enclenchée.

Petites Villes de Demain, de la signature à la phase opérationnelle

Signée le 27 avril 2021 entre les communes d'Amplepuis, Cours et Thizy-les-Bourgs, la COR et l'État, la convention d'adhésion a acté l'engagement du Programme national Petites Villes de Demain. Ce dispositif offre différents moyens, notamment en ingénierie, avec le co-financement d'un poste de chef de projet par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et l'ANAH. La prise de poste a été effective le 21 juin 2021.

Chaque commune a pu définir ses priorités et les projets à lancer en 2022, qui doivent respecter les priorités du plan de relance : écologie, compétitivité et cohésion. L'enjeu est d'avoir une vision globale des communes et de la COR et de travailler en transversalité afin de mobiliser tous les leviers de la revitalisation (patrimoine, mobilité, santé, habitat, commerces, etc.) dans le but d'améliorer l'attractivité de ces centres-bourgs.

Programme d'Intérêt Général (PIG) : bientôt un nouveau dispositif pour les 27 communes

Le PIG* 2016-2021 s'est achevé le 31 décembre 2021. Une étude pré-opérationnelle a été lancée en 2021 pour élaborer un nouveau dispositif qui sera mis en place dans la continuité de l'ancien programme et à l'échelle des 27 communes. Les enjeux principaux sont :

- conforter la dynamique de rénovation du parc ancien ;
- associer rénovation et reconfiguration pour traiter et prévenir la vacance des logements et des commerces ;
- améliorer la performance énergétique des logements.

Un nouveau Programme Local de l'Habitat en phase de validation

PLH : Document qui formalise les politiques locales de l'habitat dans toutes leurs composantes, sur le territoire d'un EPCI.

Dans le cadre de l'obligation d'établir un bilan triennal, et au vu des évolutions importantes à apporter au PLH, mises en lumière par le diagnostic/bilan présenté en comité de pilotage le 10 juillet 2020, le Conseil communautaire du 24 septembre 2020 a voté pour le lancement de la révision générale de ce dernier.

18 actions ont été travaillées selon les orientations de la politique de l'habitat, dont 10 liées aux enjeux de rénovation énergétique et d'économie foncière :

1. plateforme de rénovation énergétique et éco-passeport ;
2. renouvellement du PIG ;
3. poursuite des OPAH-RU ;
4. étude sur les logements vacants ;
5. études pré-opérationnelles sur des secteurs dégradés ;
6. mise en place du permis de louer ;
7. opérations complexes habitat dégradé ;
8. structuration de l'intervention foncière ;
9. soutien aux opérations portées par les opérateurs sociaux ;
10. extension du protocole habitat.

Après l'arrêt du projet de PLH en Conseil communautaire du 25 juin 2021, les communes membres de la COR et le Syndicat mixte du Beaujolais chargé de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale ont eu deux mois à compter du 9 août, date d'envoi du projet, pour rendre leur avis.

Le 25 novembre 2021, le projet de PLH a été approuvé dans sa rédaction initiale et transmis au représentant de l'Etat dans la région, qui saisira pour avis le Comité régional de l'habitat et de l'hébergement. Le cas échéant, le préfet adressera des demandes de modifications suite à l'avis dudit comité dans un délai d'un mois suivant cet avis. La COR pourra alors délibérer sur ces demandes. Si elles sont acceptées, les communes auront à nouveau deux mois pour se prononcer, puis la COR adoptera le PLH par une nouvelle délibération.

UNE CROISSANCE RAISONNÉE ET ÉQUILBRÉE POUR ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Entre agriculture, développement économique et commercial, et aménagement de l'espace, la COR intègre le développement durable dans chacune de ses politiques afin d'œuvrer pour un développement raisonné de son territoire et favoriser des pratiques locales plus équilibrées et respectueuses de l'environnement.

» » CIRCUITS COURTS ET SOUTIEN AUX EXPLOITATIONS : L'AGRICULTURE AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES

Programme Leader : une évaluation pour se projeter vers l'avenir

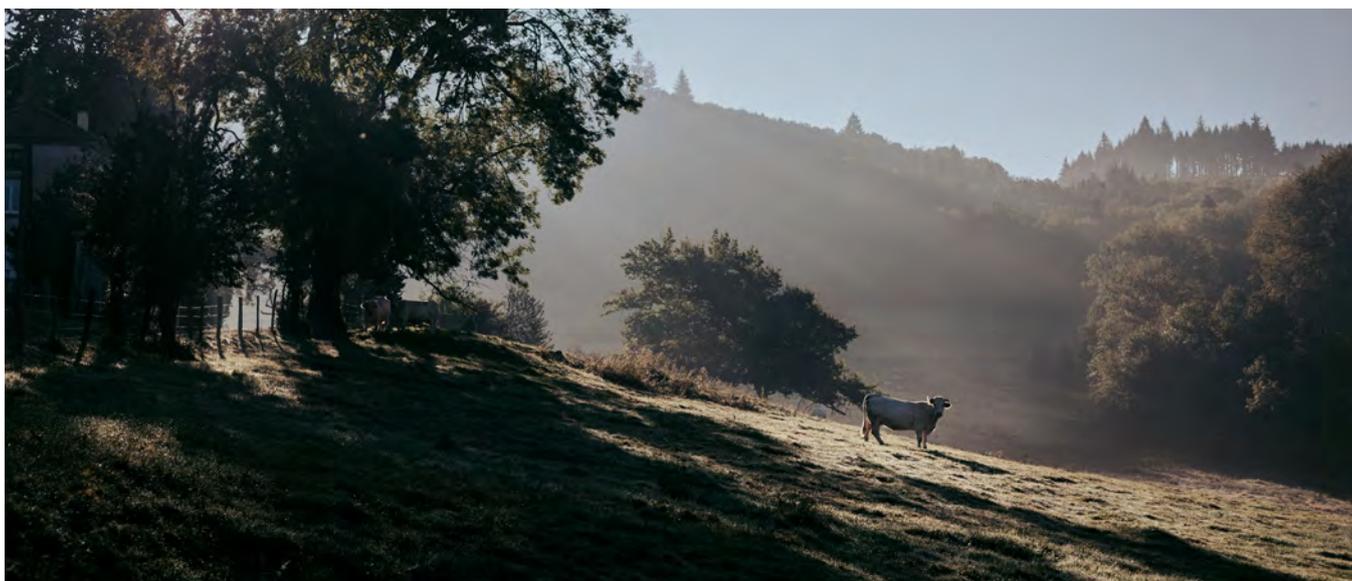
Depuis 2017, la COR anime le programme européen du Beaujolais Vert (2015 à 2022) préalablement porté par le Syndicat mixte du Beaujolais.

Le programme est positionné sur les enjeux de changement de pratiques, de préservation et valorisation des ressources et d'adaptation au changement climatique.

Doté d'une enveloppe initiale de 1 457 M € d'euros, le Groupe d'action locale du Beaujolais Vert a obtenu, en 2019, une enveloppe complémentaire de 233 240 € puis, en 2020, une enveloppe de transition de 488 704 €, soit une enveloppe globale pour les sept années du programme de plus de 2 M €, dont plus de 80 projets vont bénéficier.

Fin 2021, 80 % de l'enveloppe avait été engagés et plus de 15 % des dossiers ont été payés.

L'année a été marquée par le projet de coopération avec le GAL de l'Ouest Lyonnais autour de l'évaluation croisée des deux programmes. Cette coopération se clôturera en janvier 2022 par un séminaire de présentation des conclusions de l'évaluation ainsi que des préconisations pour la future candidature pour le programme LEADER 2023-2027.





Des actions et un projet d'envergure pour l'agriculture locale

La COR anime toujours, avec le Conservatoire des espaces naturels et la Chambre d'agriculture, le Projet agro-environnemental et climatique du Beaujolais, qui a été lancé en 2016 et est prévu jusqu'en 2022 à l'échelle du Beaujolais Vert élargi. Dans ce cadre, plus de 100 exploitations du territoire ont été accompagnées financièrement dans leur engagement de maintenir des pratiques combinant performances économiques et environnementales.

En 2021, 89 agriculteurs ont pris part à la collecte des plastiques agricoles organisée par la COR les 20 et 21 avril sur les sites de Saint-Marcel-l'Éclairé et Saint-Nizier-d'Azergues. Leur participation a permis de récolter plus de 33 tonnes de plastiques agricoles qui sont ensuite récupérés et valorisés par l'organisme Adivalor.

La COR a également poursuivi ses actions en faveur de la filière de l'alimentation locale avec, notamment, le travail de rénovation de l'abattoir Rhône Ouest à Saint-Romain-de-Popey. Le maître d'œuvre en charge des travaux a été désigné en juin 2021 : il s'agit du groupement porté par l'entreprise ID5. La COR a également acté son intention d'acheter l'atelier de découpe adjacent pour proposer un service global aux usagers.

Afin de développer les circuits courts sur son territoire, la COR a enfin renouvelé l'action de promotion à destination des producteurs du territoire. Les producteurs qui le souhaitent peuvent ainsi bénéficier gracieusement de la réalisation d'un panneau de pré-enseigne pour signaler l'emplacement de leur exploitation. En 2021, après plusieurs campagnes ayant couvert un pourcentage important de ces exploitations, trois panneaux ont été commandés par des producteurs pratiquant la vente directe ou des magasins de producteurs.



Dans le cadre de l'aide à l'investissement immobilier des entreprises, la COR soutient les entreprises locales dans leur développement et bonifie les entreprises engagées.

En 2021, des subventions équivalentes à 364 406 € ont été octroyées, permettant à 9 entreprises du territoire de rénover ou agrandir ses locaux et ainsi de créer 18 nouveaux emplois.

Le Conseil communautaire avait acté en 2020 la

>> FRICHES, COMMERCES DE PROXIMITÉ ET NOUVEAUX SERVICES : LA COR À L'IMPULSION POUR L'ÉCONOMIE LOCALE

La réhabilitation de friches industrielles et l'aide aux entreprises locales en priorités du développement économique

À travers sa compétence de développement économique, la COR poursuit différents objectifs durables. Le développement et l'aménagement de zones d'activités sur l'ensemble du territoire donne accès à des emplois de proximité.

Lors de la création et de l'aménagement de parcs d'activités, l'environnement est au cœur des actions entreprises. Pour chaque zone aménagée, et comme le prévoient les textes législatifs, des études environnementales ainsi que des dossiers Loi sur l'eau sont réalisés afin de limiter les impacts sur l'environnement. La préservation des milieux naturels est un impératif, ainsi que l'intégration et la préservation des trames vertes et bleues dans les projets.

La COR travaille également avec les entreprises désireuses de s'implanter sur son territoire afin que celles-ci intègrent des engagements forts en matière de développement durable et de respect de l'environnement.

Depuis 2015, la COR s'investit activement dans la réhabilitation de friches industrielles, notamment sur les communes de Tarare, Cours, Chambost-Allières, Lamure-sur-Azergues, Thizy-les-Bourgs et Amplepuis, pour permettre l'accueil de nouvelles activités en requalifiant des sites anciens et dégradés. La réhabilitation de ces friches, le plus souvent polluées et avec des sols imperméabilisés, passe fréquemment par des actions de dépollution. À noter qu'un cheminement doux reliant les communes de Joux et de Tarare viendra s'intégrer à la requalification de l'entrée ouest de la Ville de Tarare.

Par ailleurs, depuis 2017, la COR a lancé une politique de déploiement de candélabres photovoltaïques.

nécessité de la prise en compte du développement durable dans la mise en œuvre des projets par les entreprises, par la création d'un bonus écologique d'un montant de 10 000 € conditionné à la réalisation d'au moins un des critères suivants : performance énergétique (obtention d'un label type BEPos, BBC Effinergie, Passiv) ; EnR thermique (chauffage bois, géothermie, solaire thermique...); EnR photovoltaïque : construction en bois local. À ce titre, un bonus de 10 000 € a été octroyé en 2021.

Une candidature pour repenser l'aménagement du territoire

La COR s'est engagé en 2021 auprès du Syndicat mixte du Beaujolais (SMB) dans un diagnostic du territoire en vue du Zéro artificialisation nette (ZAN).

Le SMB a ainsi déposé en fin d'année une candidature à l'Appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME dénommé Vers des territoires ZAN. La COR est désignée territoire d'expérimentation au sein de cette candidature, pour laquelle une réponse est attendue en avril 2022.

Ce diagnostic permettra d'accompagner la collectivité dans le déploiement de l'enjeu n°3 du Projet de territoire, à savoir *Anticiper la mise en œuvre du ZAN et développer une stratégie de sobriété foncière*.

Favoriser l'économie de proximité, par des aides directes et un soutien aux partenaires

Très impliquée au plus fort de la crise sanitaire aux côtés des commerces locaux, la COR fournit son soutien aux commerces de proximité désireux d'investir dans la rénovation de leur devanture, l'acquisition d'équipements professionnels, la mise en accessibilité et la sécurité ou l'aménagement intérieur.

En 2021, 52 entreprises de l'ensemble du territoire ont bénéficié de cette subvention pour un montant total de 144 890 €, **dont 15 ont également eu un bonus énergétique au titre d'installations performantes en matière d'isolation et de chauffage**. Ce dispositif d'aide participe directement à l'économie du territoire puisque 69 % des investissements générés par ces projets (1 335 841 € d'investissement au total) ont été dépensés au profit d'entreprises et d'artisans locaux.

Autres marques de son soutien à l'économie de proximité, la COR a poursuivi son partenariat avec la conciergerie d'entreprise la Cornélienne portée par le club d'entreprise TararEvolution. Ce service de proximité, pourtant sollicité avant la crise sanitaire, peine toutefois à trouver sa viabilité.

La COR est également un partenaire financier et logistique essentiel de la fédération Atout Commerce, qui œuvre pour professionnaliser les commerçants et artisans de l'Ouest rhodanien. Outils digitaux performants et innovants, accompagnement numérique individualisé, système de fidélisation à la carte... Atout Commerce propose à ses adhérents une offre personnalisée qui s'étoffe chaque année. Grâce à ce dynamisme, son nombre d'adhérents est en constante progression et la vente de titres cadeaux a doublé par rapport à 2020.

Ce partenariat avec la fédération s'étend également à des opérations d'aides ponctuelles incitant à la consommation locale par l'intermédiaire de cartes cadeaux bonifiées (10 € offerts en supplément par la COR, sur chaque carte de 20 €).

Ce sont ainsi 90 000 € qui ont été débloqués par la COR ces deux dernières années, au bénéfice des habitants comme des commerçants, puisque directement réinjectés dans l'économie réelle de proximité.



La Bobine à Tarare, une nouvelle offre locale multiservices

Depuis le 1^{er} mars 2021, le tiers-lieu La Bobine à Tarare ouvre ses portes à l'ensemble des habitants du territoire, professionnels, scolaires, mais aussi aux acteurs de la métropole et des territoires attenants.

La Bobine est un outil de développement économique durable. Elle a vocation à être un lieu pluriel de proximité mixant la sphère culturelle, économique et sociale. Elle permet ainsi aux usagers de tisser des liens interpersonnels, professionnels, entre étudiants et habitants.

Le tiers-lieu propose un panel d'équipements et d'espaces : une agora, une salle de créativité, des espaces partagés, le Campus connecté et le musée numérique des Micro-Folies.

Ils permettront d'accueillir une programmation riche sous forme d'ateliers, de conférences, d'afterworks, de journées thématiques, d'animations pour les étudiants, d'ateliers artistiques...

En 2021 et malgré la crise sanitaire, une dynamique d'accueil d'ateliers et conférences a émergé :

- atelier numérique par la Mission locale ;
- atelier numérique par le Point information jeunesse de Tarare ;
- location par l'entreprise Rocle pour un afterwork ;
- atelier d'échanges par le service Culture ;
- présentation du programme culturel par la Ville de Tarare ;
- réunion SOLIHA ;
- atelier d'échanges par l'Opérateur de compétences ;
- atelier par la cité scolaire de La Plata ;
- rencontre du réseau COGITE (réseau des espaces de coworking/ tiers-lieu en milieu rural et péri-urbain).

ESPACE TRAVAIL

MICRO-FOLIES

Des espaces à louer

- 10 bureaux
- 3 salles de réunions
- Une agora
- Une salle de créativité
- Un espace coworking ou de télétravail
- La possibilité de privatiser l'ensemble du tiers-lieu

326 réservations d'espaces en 2021

(2 réservations par jours sur 168 jours ouvrés).

Occupation du coworking et télétravail

17 postes de travail.

12 utilisateurs/coworkers, ponctuels ou réguliers.

UN TERRITOIRE SOLIDAIRE À L'ŒUVRE POUR UNE MEILLEURE COHÉSION

“

Par la diversité de ses actions en matière de cohésion sociale, de culture ou encore de mobilité, la COR et ses services participent au quotidien, sur le terrain, à développer le pilier social du développement durable en proposant régulièrement des solutions innovantes.



» DES ACTIONS POUR FAVORIER LA COHÉSION SOCIALE

La cohésion sociale à travers le Contrat de ville

La COR s'engage dans la réduction des écarts de développement et la correction des déséquilibres, et affiche une volonté de mettre en œuvre une solidarité et une cohésion sociale à l'échelle de l'ensemble de son territoire à travers plusieurs actions.

Le Contrat de ville, co-piloté par l'État et la COR, vise à réduire les inégalités territoriales en matière de développement économique et d'emploi, à favoriser la cohésion sociale et à améliorer le cadre de vie et le renouvellement urbain. Il se concentre sur le quartier prioritaire de Tarare Nord et agit ainsi au plus près des habitants les plus défavorisés. En partenariat avec la Ville de Tarare, la COR a poursuivi le travail de proximité dans les quartiers de Tarare via son programme de Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP). 21 actions, au titre de la Politique de la ville, portées par les structures solidaires du territoire, ont pu être financées par l'État et la COR.

En complémentarité, la politique de logement social que pilote la COR contribue à l'objectif de mixité sociale du territoire.

Un appel à projets Cohésion sociale ouvert à l'ensemble du territoire

La COR a souhaité accompagner d'autres actions solidaires locales via l'appel à projets Cohésion sociale. Ainsi en 2021, dix actions, notamment portées par les centres sociaux d'Amplepuis, Thizy-les-Bourgs, Cours ou Lamure-sur-Azergues, ont pu être financées principalement à destination de la jeunesse.

Un soutien aux actions de lutte contre les violences faites aux femmes

La COR finance l'association le Mas-Tandem, qui gère l'accompagnement des personnes accueillies dans l'appartement de mise à l'abri des femmes victimes de violence. L'association Solidarité Femmes Beaujolais, qui agit sur les territoires ruraux à destination des femmes victimes de violence, est également soutenue par la COR dans son engagement à travers une subvention.

La problématique de la santé étudiée

Des bilans de santé sont toujours organisés mensuellement et gratuitement pour les habitants de la COR.

Par ailleurs, la COR a lancé en 2021 l'élaboration d'un Contrat local de santé mentale, en collaboration avec la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle. Il s'agit de mieux sensibiliser aux problématiques de santé mentale, de participer à une meilleure coordination des acteurs intervenants et de proposer de nouvelles actions.

Des actions toujours menées pour l'inclusion numérique

Malgré la crise sanitaire, 142 ateliers numériques ont été organisés dans 21 communes de la COR, et ont accueilli 498 participants. Au titre de la Politique de la ville, 13 ateliers ont également eu lieu au centre social Thomassin à Tarare. Une offre de libre-accès y a également été développée et est proposée tous les lundis matins, permettant aux usagers du centre de poser toutes les questions nécessaires pour réaliser leurs démarches administratives ou simplement pour apprendre à utiliser un ordinateur.



Des formations thématiques en lien avec les partenaires du territoire sont à l'étude pour agir au plus près des personnes les plus éloignées du numérique. Une démarche de sensibilisation des lieux d'accueil numérique au dispositif de la CPAM, Mon espace santé, a été engagée.

Un accès à l'enseignement supérieur pour toutes et tous

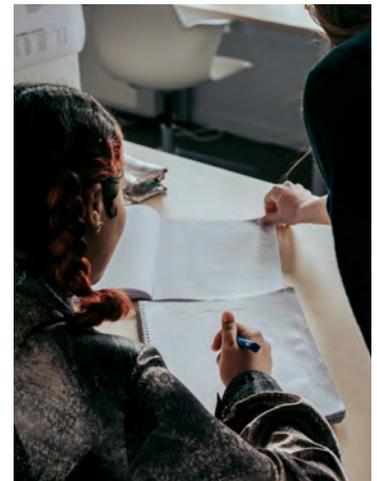
En mai 2021, la COR a obtenu la labélisation Campus connecté du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Avec l'université Lumière Lyon 2 comme partenaire, le Campus connecté de l'Ouest rhodanien a ouvert ses portes à la rentrée de septembre 2021 et a rejoint le réseau des 89 campus connectés présents en France métropolitaine et en Outre-mer.

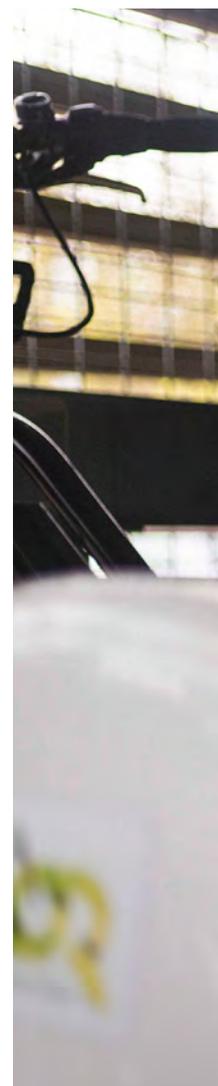
Ce service de proximité innovant et gratuit a pour mission de réduire les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur en permettant à tous les habitants de la COR d'envisager une formation post-bac sans avoir à quitter le territoire. Il représente une belle opportunité pour les étudiants en formation initiale, comme pour les salariés ou les demandeurs d'emploi en formation continue.

Des dizaines de formations diplômantes et qualifiantes reconnues par l'État sont accessibles à distance avec la même valeur qu'une formation suivie en présentiel.

Pour que les étudiants aient toutes les chances de leur côté, le Campus connecté permet surtout un accompagnement individuel quotidien par une tutrice et un lien social entre étudiants ; un facteur important de motivation.

Installé au sein du tiers-lieu La Bobine à Tarare, le Campus connecté est intégré à un lieu moderne, équipé et dynamique au cœur de la ville et de son réseau entrepreneurial.





» » DES DISPOSITIFS DE MOBILITÉ CONFORTÉS OU EN TRANSITION

La COR a fait le choix d'une mobilité solidaire, ambitieuse et adaptée aux besoins de notre territoire. Plusieurs dispositifs ont pu être expérimentés et sont aujourd'hui confortés ou vont évoluer pour répondre encore mieux aux besoins des habitants.

En plus des lignes régulières et scolaires gérées par l'Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais, un système de Transport à la demande (TAD) permet aux personnes ne disposant pas de voiture, n'étant plus en capacité de conduire ou n'ayant pas le permis de conduire, de pouvoir accéder aux services dans un bourg situé près de chez elles. Il s'agit également de favoriser l'accès à l'emploi et de proposer une mobilité pour tous.

Les lignes de covoiturage dynamique, utilisant la technologie innovante des bornes Covoit'ICI et installées sur les réseaux Thizy-Amplepuis et Tarare-Pontcharra, sont amenées à évoluer. Le dispositif va en effet basculer sur le modèle de celui installé dans la Haute Vallée d'Azergues, Covoit'GO, système plus simple avec des boîtiers à boutons poussoirs.

Afin de répondre aux 10 % des ménages qui ne disposent pas de



véhicule sur le territoire, l'autopartage entre particuliers continue d'être développé avec aujourd'hui plus d'une dizaine de groupes actifs sur le territoire.

Un véhicule électrique mis à disposition permanente des usagers

Expérimentée depuis 2019 en gare de Tarare, la mise à disposition au public d'un véhicule électrique issu de la flotte de la COR s'est avérée encourageante et en continuelle progression (jusqu'à 8 réservations par mois avant le début de la crise sanitaire). La COR a donc souhaité encourager cette pratique de l'autopartage et le véhicule est disponible, depuis septembre 2021, de manière continue pour les usagers, 24h/24 et 7j/7. Il était auparavant proposé à la réservation de 20 h à 7 h en semaine et les week-ends toute la journée (afin de continuer à être utilisé par les agents de la collectivité).

De nouveaux vélos électriques à Amplepuis

Enfin, la COR s'est engagée dans une politique ambitieuse en matière de mise à disposition de Vélos à assistance électrique (VAE). Outre la station ByCOR de 15 VAE en libre-service à la gare de Tarare, 10 nouveaux

VAE ont été mis à disposition début 2021 à la gare d'Amplepuis, et 5 VAE à la gare de Lamure. Cette offre permet aux usagers de se rendre au travail en alliant train et vélo, mais aussi à tous de profiter du vélo comme mode de déplacement à part entière, au-delà du loisir. En moyenne, 1000 emprunts sont effectués par an à la gare de Tarare. L'offre en VAE va être évaluée et réétudiée selon les usages, dans la perspective d'un développement des aménagements et de la diffusion de la pratique du vélo dans les écoles et entreprises.

Aujourd'hui, la COR renforce sa démarche de mobilité durable. Fin 2021, un Schéma directeur cyclable a ainsi été engagé afin de déterminer les modalités de développement de la pratique du vélo, en prenant en compte les réalités du territoire.

» LA CULTURE AU PLUS PRÈS DES HABITANTS

Après une année 2020 très compliquée en raison de la crise sanitaire, la Culture a réussi à retrouver, au moins en partie, sa place en 2021. Progressivement, la COR a pu remettre en route sa politique culturelle à destination de tous les habitants en les invitant à rencontrer des artistes issus de toutes les disciplines, dont les axes forts en termes de développement durable restent plus que jamais :

- des équipements et une offre culturelle pensés en termes de proximité (deux musées, une Micro-Folie territorialisée sur trois sites, six sites pour l'EMDI, des spectacles et des ateliers partout...) ;
- un soutien fort à la pratique amateur, à l'enseignement artistique et à l'éducation aux arts et à la culture (Ecole de musique et de danse intercommunale, Résidence Musiques actuelles et Redessinons le territoire) ;
- le développement d'un maillage partenarial local fort en vue du développement d'une dynamique culturelle partagée ;
- une attention portée tant dans la programmation que dans les publics associés à la prise en compte de la diversité culturelle et de la place des femmes ;
- certains projets artistiques en prise avec l'environnement, considérant nos territoires ruraux comme terreau d'expérimentation artistique ;
- une attention portée à l'impact écologique des actions menées (même si des améliorations sont encore possibles).

Dès le mois de janvier, les services se sont adaptés et ont proposé des alternatives à l'annulation des spectacles en reportant ou en basculant les séances pour un public scolaire.

Malgré les reports, le service Manifestations culturelles a veillé à conserver les dynamiques de tournées quand cela était possible, et la mutualisation des frais de transport des compagnies éloignées géographiquement permettant une réduction de l'impact écologique.

Développer une offre de spectacle de proximité dans les villages permet de réduire la distance à effectuer pour les habitants désireux d'assister à un spectacle.

Plusieurs projets de **Redessinons le territoire** ont pu être redirigés vers le scolaire et le périscolaire, ou organisés en extérieur, permettant ainsi aux artistes de pouvoir mener à bien leur travail avec les habitants malgré des restrictions limitant la pratique collective et les rassemblements.

A partir du mois de mai, avec l'allègement des mesures sanitaires, le festival **Fragments** a pu revenir, dans une forme adaptée et presque entièrement en extérieur, pour le plus grand plaisir des spectateurs et des artistes. L'annulation des buvettes a réduit la convivialité mais aussi l'impact en termes de déchets.

Les contraintes sanitaires ont toutefois induit une augmentation des déchets liés à l'usage de masques et lingettes désinfectantes jetables, ainsi qu'à la généralisation des plateaux repas individuels que les

traiteurs du territoire ont encore du mal à fournir sans plastiques jetables. L'achat de couverts et d'assiettes classiques en cours d'année participe d'une volonté de réduire ce type de déchets, tout en invitant les traiteurs à un changement de pratiques. De la même façon, les bouteilles en verre sont privilégiées et de plus en plus d'artistes viennent munis de leur propre gourde.

Face au contexte sanitaire, l'**EMDI** a rencontré, cette année encore, des difficultés dans son fonctionnement. Néanmoins, elle a pu continuer son activité, en s'adaptant aux différents protocoles qui se sont succédés et elle a su rebondir en se greffant à des événements culturels organisés par des associations locales comme la Fête de la Musique à Cours, permettant ainsi aux élèves de participer à une manifestation publique. Elle a également réussi à mener différents projets, dont celui autour des femmes compositrices, en lien avec le musée Thimonnier, la Micro-Folie et Redessinons le territoire, qui a donné lieu à un concert en septembre lors des Journées européennes du patrimoine.

En effet, en résonance avec le travail de la compagnie MA autour du genre, le **musée B. Thimonnier** a présenté l'exposition Née fille qui traite des violences faites aux femmes à travers le monde. Grâce à un travail de médiation adapté, de nombreux scolaires ont pu venir réfléchir sur ce sujet.

Du côté de l'**Ecomusée du Haut-Beaujolais**, les Journées européennes du patrimoine ont débuté par l'inauguration de la Micro-Folie ainsi que la remise officielle des chèques de la Fondation du Patrimoine et de la Mission Bern, qui vont financer le projet de réhabilitation, avant d'offrir au public des visites guidées, des expositions et un spectacle.

Enfin, la **Micro-Folie** a pu ouvrir ses portes sur les trois sites (Lamure-sur-Azergues, Tarare et Thizy-les-Bourgs) et accueillir les visiteurs, aussi bien en individuels qu'en groupes (scolaires, EPHAD, centres sociaux). Le musée numérique représente un formidable outil, apprécié de celles et ceux qui ont pu le découvrir en visite libre ou via une animation (ateliers, conférence sur le cinéma) et sera bientôt complété par les fab lab et les casques de réalité virtuelle.



Parmi les nouveautés de cette année, la mise en place d'un répertoire culturel, qui recense les professionnels sur le territoire, devrait permettre l'émergence de « circuits courts culturels », facilitant le travail des programmeurs (associations, communes) tout en mettant en valeur les talents de la COR.

De plus, la COR a développé le prêt de son matériel technique, facilitant pour les associations ou communes du territoire l'organisation d'événements en disposant d'un matériel de sonorisation ou de praticables. Du matériel de cirque a été acquis, grâce à une aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes, au bénéfice du développement de cette pratique en vallée d'Azergues, en s'appuyant sur une compagnie récemment implantée. Enfin, dans le cadre du projet Ça Scratche, qui consistait à créer un orchestre de platines, les platines qui ont été acquises pourront être prêtées ou réutilisées dans le cadre de futurs ateliers et projets de l'EMDI.



“

Après une année 2020 très compliquée en raison de la crise sanitaire, la culture a réussi à retrouver, au moins en partie, sa place en 2021. Progressivement, la COR a pu remettre en route sa politique culturelle à destination de tous les habitants en les invitant à rencontrer des artistes issus de toutes les disciplines.

PRENDRE SOIN DE SON ENVIRONNEMENT ET DE SES RESSOURCES

La collecte et la gestion des déchets répondent de manière globale aux enjeux du développement durable, que ce soit sur le volet sensibilisation, avec la création d'événements et d'ateliers à destination des habitants, ou sur le volet collecte et gestion des déchets, par une recherche constante d'exemplarité progressive dans les pratiques. Cette recherche d'exemplarité se retrouve également dans la gestion de la ressource en eau et la promotion touristique du patrimoine naturel du territoire.

» » SENSIBILISATION ET SOLIDARITÉ POUR LA COLLECTE ET LA GESTION DES DÉCHETS

En 2021, dans le cadre de sa politique de collecte et gestion des déchets, la COR a poursuivi ses actions :

- » 346 composteurs individuels ont été distribués ;
- » animations pour le geste du tri :
 - 435 adultes et 313 jeunes ont été sensibilisés aux gestes de tri et à la réduction des déchets. Les animations scolaires ont toutefois dues être suspendues en raison de la COVID-19 et de la mobilisation de l'ambassadrice de tri sur d'autres missions ;
- » Semaine de la réduction des déchets (du 20 au 28 novembre) : le service Gestion des déchets, en partenariat avec la Micro-Folie de l'Ouest Rhodanien, a organisé des ateliers zéro déchet, accompagnés d'une exposition. Cet événement a eu lieu sur les trois sites de la Micro-Folie, à Lamure-sur-Azergues, Tarare et Thizy-les-Bourgs ;
- » déchets verts : la COR propose de donner un exutoire local pour ses déchets verts collectés en déchèterie. Pour ce faire, deux plateformes de stockage des déchets verts existent. Les déchets sur la plateforme sont rassemblés, stockés puis font l'objet de campagnes de broyage pour être finalement utilisés comme co-compost.

“
**3 820
TONNES**

de déchets verts ont été collectés
en 2021.



Le tri du verre pour lutter contre le cancer

Mardi 2 novembre, Patrice Verchère, Président de la COR, a eu le plaisir de remettre à M. Ugga, représentant de La Ligue contre le cancer du Rhône, un chèque de 2 730 € pour participer aux actions essentielles de l'association.

Depuis 2013, la COR s'associe dans cette lutte aux côtés de La Ligue et s'est engagée à reverser 1,50 € par tonne de verre récolté grâce au geste de tri des habitants. Le Président a remercié à cette occasion M. Ugga pour l'engagement quotidien de La Ligue et souligné l'importance écologique mais aussi solidaire du tri de la part de la population.



>> COLLECTES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021



(hors collecte de papier pour les administrations publiques du territoire, qui est valorisée par un autre intermédiaire)

>> UNE ATTENTION PARTICULIÈRE SUR LA RESSOURCE EN EAU

Compétente en matière d'assainissement, la COR intervient sur ses réseaux afin de répondre au mieux aux exigences de qualité et d'exemplarité en termes d'environnement. Pour réduire l'apport en eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement, des travaux de création de réseaux d'eaux pluviales ont ainsi été réalisés sur le système d'assainissement de Chambost-Allières.

Le service mène également des études pour la mise en place du diagnostic permanent sur le système d'assainissement d'Amplepuis/Thizy-les-Bourgs. Les travaux seront programmés aux différents points stratégiques du réseau d'assainissement.

Un marché de travaux relatif à la réhabilitation de la station d'épuration de Les Sauvages a été lancé mais déclaré sans suite. Une nouvelle étude sur cette station d'épuration est prévue.

Le diagnostic des réseaux d'assainissement est en cours sur la commune de Valsonne pour déterminer la localisation des intrusions d'eaux claires parasites et établir un programme de travaux d'élimination. Plus

globalement, la COR envisage de réaliser un Schéma directeur d'assainissement sur son territoire.

Le service, avec l'aide des délégués, mène également des actions de sensibilisation des pétitionnaires sur la gestion des eaux pluviales à la parcelle, lors de l'instruction des demandes d'urbanisme à l'échelle de la COR. A ce titre, la COR réfléchit à la politique de gestion des eaux pluviales urbaines de façon alternative.

Dans le cadre de son contrat de délégation de service public avec Suez, la COR a intégré la problématique environnementale en incluant plusieurs critères en ce sens : la nécessité de présenter un bilan énergétique sur le périmètre concerné, d'utiliser deux véhicules électriques, de réaliser un bilan carbone et de proposer des moyens de réduire les consommations énergétiques du service

Enfin, la COR réalise des études sur la recherche des micropolluants dans les réseaux d'assainissement afin de définir les actions à mettre en place. A ce titre, le service mène des visites en entreprises afin de régulariser les rejets d'assainissement liés à leur activité.



» » UNE OFFRE TOURISTIQUE EN ADÉQUATION AVEC LES VALEURS ENVIRONNEMENTALES DU TERRITOIRE

La COR, à travers l'Office du tourisme du Beaujolais Vert, a travaillé le design de son offre en partenariat avec Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme. Ainsi, fidèle à son positionnement visant à attirer les clientèles des métropoles régionales voisines, l'Office de tourisme a conçu des idées séjours pour inciter les visiteurs à faire un pas de côté et à rester un peu plus longtemps sur notre territoire. Cette action participe de la valorisation d'un tourisme de proximité : prendre le temps de la découverte en restant tout près de chez soi.

Le village des cabanes dans les arbres, symbole d'un tourisme naturel et de proximité

En 2020, la COR s'est portée acquéreur du village des cabanes dans les arbres situé au Lac des Sapins. Suite à une étude de faisabilité pour sa requalification, des actions visant la montée en gamme de cet hébergement insolite ainsi que sa reprise en régie ont été actées.

Ainsi, les cabanes et les espaces communs vont être rénovés pour un meilleur confort des usagers mais aussi pour de meilleures performances thermiques (isolation, reprise des toitures et installation de menuiseries). Plus encore, il s'agit à travers ce projet de renforcer le positionnement de la COR en tant que destination de tourisme durable et de proximité. En effet, cette offre permettra d'attirer des clientèles régionales pour des courts séjours, de proposer des services en circuit court avec des prestataires d'activités locaux ou via la vente de produits du terroir, mais aussi d'allonger la saison touristique.

Une démarche de tourisme durable en lien avec le Géoparc Beaujolais

La COR fait partie du territoire Beaujolais labellisé Géoparc mondial UNESCO et participe pleinement à sa démarche de tourisme durable visant à favoriser le partage de connaissances et d'expériences avec les habitants et les visiteurs. Ainsi, en 2021, la COR et Géoparc ont conjointement organisé les premières Conférences Flottantes au Lac des Sapins : des mini-conférences surprenantes et confidentielles, à bord d'un pédalo, où le commandant de bord n'était autre qu'un scientifique !

Des événements mettant à l'honneur les producteurs et artisans locaux

En plein été à la Pause Gourmande des Echarmeaux ou au cœur de l'hiver lors du marché de Noël à Lamure-sur-Azergues, la COR soutient et valorise les producteurs et artisans locaux. Ces marchés conviviaux constituent une vitrine des savoir-faire de notre territoire pour ses habitants et ses visiteurs. En 2021, la COR a également accueilli le lancement de la marque locale Vachement Monts, portée par l'association Les fromagers du Beaujolais Vert.



Le VTT à assistance électrique pour découvrir le territoire

Au Lac des Sapins, la COR propose la location de VTT à assistance électrique, une alternative durable et divertissante pour découvrir les alentours du site !



>> UNE BIODIVERSITÉ À PRÉSERVER

L'environnement, la biodiversité et les ressources naturelles de la COR subissent les impacts liés à l'urbanisation et aux changements climatiques. Cela peut affecter la santé, la qualité de vie des habitants mais plus largement l'attractivité économique et touristique du territoire.

Des enjeux écologiques à la zone humide des Monneries

Géosite de l'Unesco Global Geopark Beaujolais, la zone humide des Monneries, à Poule-les-Écharmeaux, est un véritable réservoir de biodiversité où cohabitent une faune et une flore particulièrement riches. Depuis 2017, la COR porte un plan de gestion du site, confié au Conservatoire d'Espace Naturel Rhône-Alpes. Compte tenu des enjeux du site, et notamment la crainte d'un assèchement de la zone humide, une étude hydrologique avait été lancée en 2019, dont les conclusions s'avèrent plutôt rassurantes : cela ne réduisant en rien les enjeux écologiques du site

Convention renouvelée pour les Landes du Beaujolais

Une partie des Landes du Beaujolais est située sur le territoire de la COR. À ce titre, la collectivité a renouvelé en 2021 la convention pour le projet de gestion et de mise en valeur de ce lieu, établie avec la commune de Quincié-en-Beaujolais, la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône et la Communauté de communes Saône Beaujolais. Elle permet de continuer les actions nécessaires pour éviter l'embroussaillage du site, réaliser des suivis scientifiques et sensibiliser le public.



DES PRATIQUES
ÉCORESPONSABLES
EN INTERNE



L'énergie verte en augmentation dans les futurs contrats

Pour ses achats d'énergie, la COR est adhérente depuis plusieurs années aux marchés groupés de fourniture d'énergie pilotés par le Syder, pour le gaz et l'électricité.

Pour les contrats en cours, la COR a souscrit les options avec un mix d'énergie fossile/énergie verte de 90/10% pour l'électricité, et 95/5% pour le gaz.

Pour les futurs contrats débutant en 2023, la COR a choisi de s'engager de façon plus importante dans cette voie en montant les ratios d'énergie verte à 15 % pour ces deux fluides.

Les économies d'énergies au cœur des rénovations et des travaux de voirie

En matière de travaux sur les bâtiments, les réalisations achevées début 2021 ont pris en compte les économies d'énergie en assurant une isolation poussée, et en mettant en place des systèmes de chauffage performants et adaptés à l'usage intermittent de ces locaux. Cela a concerné la Micro-Folie à Lamure-sur-Azergues et Thizy-les-Bourgs, ainsi que le tiers-lieu à Tarare.

Trois projets importants de rénovation de sites qui vont se concrétiser en 2022 vont aussi apporter des améliorations conséquentes en matière de consommations énergétiques : Ecomusée, abattoir, et piscine de Cours.

Pour la compétence Voirie, des efforts permanents sont réalisés afin de limiter les dépenses d'énergie et les gaz à effet de serre.

Les entreprises optimisent les transports de matériaux et déblais pour limiter les voyages retour à vide ; les camions et engins répondent à des normes environnementales de plus en plus exigeantes, et des petits matériels ont basculé de motorisations diesel à l'électricité.

Enfin, l'usage généralisé d'enrobés tièdes a permis une réduction du chauffage des matériaux en centrale, et une moindre émission de GES.

Un équipement informatique optimisé et reconditionné

En 2021, le service Informatique a continué son travail d'équipements des agents pour le télétravail. Des systèmes de visioconférence ont été installés dans certaines salles de réunion pour faciliter l'organisation de réunions à distance.



Le service continue de favoriser les interventions en prise de main à distance plutôt que le déplacement sur site.

Il réalise également en interne un important reconditionnement du matériel qui augmente la durée de vie du matériel et limite l'achat de matériel neuf.



Le service a également supprimé l'impression des fax au sein de la COR, réceptions et envois se faisant par voie dématérialisée. Ce système est en cours de déploiement dans les communes.

Enfin, la société OVH, qui héberge un certain nombre des serveurs, est engagée dans le Climate neutral data centre pact, un plan d'autorégulation des datacenters verts, avec pour objectif de les rendre climatiquement neutres d'ici 2030.

Des pratiques internes

Au quotidien, la COR poursuit ses efforts et la mise en œuvre de pratiques responsables :

- limitation des déplacements ;
- utilisation au maximum des modes doux (vélo, marche à pied...) ;
- limitation et optimisation de l'usage du papier ;
- gestion des fournitures administratives au plus près des besoins ;
- généralisation de l'usage des gobelets réutilisables lors des manifestations culturelles, touristiques... ;
- communication sur les sites de co-voiturage lors des manifestations.

En 2021, la COR a aussi optimisé l'utilisation de papier recyclé et privilégié les produits verts pour l'achat de certaines fournitures administratives. Les circuits courts et produits locaux sont enfin plébiscités pour les réceptions.

Une commande publique responsable

Dans sa politique d'achat de consommables comme dans sa politique de marchés publics, la COR attribue des critères « développement durable » et des clauses « d'insertion sociale » quasi-systématiques. Dans le cadre des marchés liés à l'assainissement et à la voirie, les entreprises de travaux répondent à la démarche de développement durable attendue : matériaux durables, bilan carbone, tri et gestion des déchets, recyclage.



CONCLUSION

Encore marquée par un contexte sanitaire incertain et les contraintes qu'il induisait, l'année 2021 aura toutefois permis à la COR de réaffirmer son attachement et sa détermination à ancrer le développement durable au cœur de chacune de ses actions. Illustration la plus probante, l'inscription de la transition énergétique et écologique comme fil rouge du Projet de territoire de la collectivité retranscrit la détermination de la collectivité à continuer à se montrer exemplaire en la matière. Retravaillé et approuvé par les nouveaux conseillers communautaires en 2021, ce document fondateur représente une référence pour l'ensemble des politiques de la COR durant ce mandat.

Engagée depuis plusieurs années dans ce processus d'exemplarité, la COR entend rester à la pointe des enjeux environnementaux et sociaux sur son territoire, tout en assurant son développement raisonné et équilibré mais aussi le maintien de son identité et de sa qualité de vie. Par ses politiques volontaristes dans les domaines des énergies renouvelables, de l'habitat, de l'économie locale et de proximité ou encore sa politique culturelle, elle prouve au quotidien cet engagement qui doit lui permettre de réaliser son ambition de devenir un Territoire à énergie positive à l'horizon 2050.



Ouest **Rhodanien**
Communauté d'agglomération